

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 62 (dont 9 procurations)

Votants : 71

N°30 A/

OBJET :

REDYNAMISATION
DES CENTRE-VILLES
ET CENTRE-BOURGS

NOUVEAU DISPOSITIF
DE SOUTIEN DE
L'AGGLOMERATION
AUX COMMUNES

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : 26 JUIN 2018

Publiée ou notifiée

le : 26 JUIN 2018

Séance du 14 Juin 2018

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - F. SZYPULA (jusqu'à la délibération n°37) – M. AURAMBOUT (de la délibération n°1 à la délibération n°37 et à partir de la délibération n°39) - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DE-LUNEL (à partir de la délibération n°3) – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD – N. RAY (à partir de la délibération n°4 B/) – J. ROIG – J.P. BLANC - C. CATARD – C. SEGUIN (jusqu'à la délibération n°40) – F. SEMONSUT – P. COLAS – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE – B. BAY-LAUCQ – A. DAUPHIN - JY. CHEGUT (de la délibération n°1 à la délibération n°22 et à partir de la délibération n°23 B/) – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – JM. BOUREL – N. COULANGE (à partir de la délibération n°4 B/) – M. MONTIBERT (à partir de la délibération n°9 A/) – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – G. MARSONI – C. DUMONT – M. CHARASSE – E. GOULFERT - M. GUYOT (de la délibération n°1 à la délibération n°33 C/ et à partir de la délibération n°35) – A. CHAPUIS - M. MERLE - C. BOUARD – G. MAQUIN – C. GRELET (à partir de la délibération n°12) – C. MALHURET – E. VOITELLIER - MC. STEYER - B. KAJDAN (de la délibération n°1 à la délibération n°38 et à partir de la délibération n°40) - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL - S. FONTAINE – W. PASZKUDZKI (à partir de la délibération n°8) - MO. COUR-SOL - JL. GUITARD - F. SKVOR - C. POMMERAY - M.J. CONTE (de la délibération n°1 à la délibération n°30 et à partir de la délibération n°32) – JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mme C. BENOIT à G. MAQUIN, Vice-Présidente.

Mmes et MM. YJ. BIGNON à JL. GUITARD – C. SEGUIN à J. KUCHNA (à partir de la délibération n°41) – C. GRELET à JJ. MARMOL (jusqu'à la délibération n°11) – C. LEPRAT à M. JIMENEZ – H. DUBOSCQ à JS. LALOY – P. SEMET à F. SKVOR – J. COGNET à MC. VALLAT – JM. GUERRE à B. AGUIAR – F. DUBESSAY à J. ROIG – P. BONNET à M. GUYOT, Conseillers Communautaires.

Absents représentés par leur suppléant :

Mmes et MM. J. BLETTERY à D. DEMANUELE – C. FAYOLLE à JG. GENESTE, Conseillers Communautaires.

Absents excusés :

M. R. MAZAL, Vice-Président.

Mmes et MM. J. JOANNET – F. HUGUET - A. GIRAUD – F. BOFFETY, Conseillers Communautaires.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Vichy Communauté, notamment ses compétences en matière d'aménagement de l'espace et de développement économique,

Vu la délibération N°10 du Conseil Communautaire du 25 mars 2010 déterminant les modalités de co-financement des CCAB par Vichy-Communauté,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de Vichy Communauté, adopté le 18 juillet 2013, recommandant aux communes de définir leur centralité,

Vu le projet d'agglomération voté le 18 juin 2015 et actualisé le 28 septembre 2017 dans lequel l'amélioration des cœurs de bourg et des centres-villes est affichée comme une priorité, et précisant que Vichy Communauté continuera d'apporter son soutien aux communes s'engageant dans des programmes de reconquête de leur centre,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°15 du 20 décembre 2017 portant création d'un dispositif d'aides à l'immobilier des entreprises artisanales et commerciales de proximité,

Vu le règlement de l'aide régionale au développement des petites entreprises du commerce et de l'artisanat avec point de vente, modifié par délibération du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes du 29 mars 2018, qui conditionne le versement de l'aide régionale à une aide d'au moins 10% allouée par l'EPCI ou la commune,

Vu la délibération de la commission permanente du Conseil Départemental de l'Allier du 23 avril 2018, qui a retenu parmi les communes lauréates à son appel à projet « redynamisation des centres-villes et des centre-bourgs », les communes suivantes pour le territoire de Vichy Communauté : Arfeuilles, Cusset, Le Vernet, Saint Nicolas des Biefs, Saint Germain des Fossés, Seuillet, Vichy,

Considérant les démarches et les initiatives d'ores et déjà engagées par plusieurs communes de l'agglomération en faveur d'une réappropriation de leur centre par les habitants, à travers le soutien aux différentes fonctions qui forment la centralité communale (logements, services, commerces, espaces publics, mobilités...),

Considérant que ces initiatives s'inscrivent dans la perspective d'une refonte du dispositif des CCAB mis en place par le Conseil Départemental de l'Allier, dont Vichy Communauté souhaite continuer à être cofinanceur,

Considérant que le Conseil Départemental de l'Allier souhaite également et d'ici la fin de l'année 2018, mettre en place un dispositif d'aide au commerce et à l'artisanat de proximité, qui doit s'articuler avec les dispositifs régionaux, intercommunaux et communaux,

Considérant que les porteurs de projets peuvent solliciter également l'octroi de prêts d'honneurs délivrés par la plateforme d'initiative locale « Allier Initiative », soutenue par Vichy Communauté,

Considérant que ces projets communaux contribueront à dynamiser l'économie locale mais aussi à renforcer la qualité du cadre de vie des habitants tout en limitant l'étalement urbain,

Considérant que la redynamisation des centres-villes et des centre-bourgs constitue un enjeu majeur de développement et d'attractivité pour Vichy Communauté,

Considérant les travaux du groupe de travail communautaire « redynamisation centres-villes –

centre bourgs » qui ont conduit à proposer une politique volontariste se traduisant par :

- Des aides financières aux communes :
 - o Cofinancement à hauteur de 10 % du montant HT (plafond des dépenses : 60 000 € HT) pour les études qu'elles vont réaliser :
 - pour définir leur centralité
 - et/ou afin élaborer un diagnostic multi thématiques (habitat, commerce, services...)
 - et/ou des études pré opérationnelles et opérationnelles s'inscrivant dans les périmètres de centralité
 - o Pour les travaux : Vichy Communauté déterminera ses modalités de cofinancement dès lors que le Conseil Départemental de l'Allier aura arrêté son nouveau dispositif se substituant aux CCAB
- Une assistance aux communes sous forme d'ingénierie assurée par des agents de Vichy Communauté :
 - o Pour la définition des périmètres de Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce
 - o Pour la conduite de leur projet et le montage de leurs dossiers (appel à candidature, dossier de financement...)
- La mise en place d'outils de gouvernance :
 - o Saisine pour avis la Commission Départementale d'Aménagement Commercial pour les dossiers de création ou d'extension de commerce et d'ensemble commercial proposant une surface de vente comprise entre 300 et 1000 m², par le bureau (le Conseil communautaire devra déléguer la compétence au bureau)
 - o La réunion du COPIL redynamisation centre ville – centre bourg pour assurer un suivi des actions menées, et pour tirer, au cours du 1^{er} semestre 2019, les enseignements des dispositifs proposés qui ont une vocation expérimentale et qui pourront par conséquent faire l'objet d'ajustements en fonction de l'évaluation qui en sera faite,
- La modification du dispositif communautaire d'aides à l'immobilier des entreprises artisanales et commerciales de proximité de façon à le rendre complémentaire des aides de la Région (existante) et du Département (en cours de définition), et ainsi plus favorables aux projets situés en centres villes et centres bourgs,
- Des nouveaux dispositifs dont la faisabilité devra être étudiée :
 - o Des outils fiscaux incitatifs pour la redynamisation des centralités
 - o Structure d'aménagement et de recyclage foncier communautaire de portage foncier

Considérant l'examen par les commissions N°2 Aménagement du 29 mai 2018 et N°1 Développement Economique du 31 mai 2018,

Propose au Conseil Communautaire :

- d'approuver la mise en place de cette politique volontariste et expérimentale en faveur de la redynamisation des centres villes et centres bourgs, et le principe de sa complémentarité avec les dispositifs régionaux et départementaux ayant le même objectif.

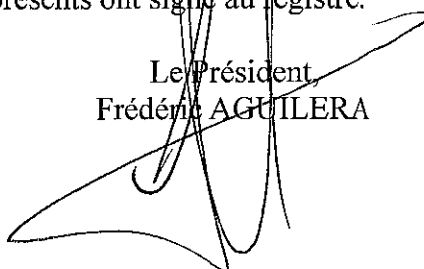
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver les propositions susvisées,
- de charger M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 14 juin 2018.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,
Frédéric AGUILERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 30 A/ DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 JUIN

Objet de l'acte : 2018 - REDYNAMISATION DES CENTRE-VILLE ET CENTRE-BOURGS -
NOUVEAU DISPOSITIF DE SOUTIEN DE L'AGGLOMERATION AUX
COMMUNES

.....
Date de décision: 14/06/2018

Date de réception de l'accusé 26/06/2018

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 14JUI2018_30A

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20180614-14JUI2018_30A-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .4

Domaines de competences par themes

Amenagement du territoire

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

.....
Nom du fichier : 30 A.pdf (99_DE-003-200071363-20180614-14JUI2018_30A-DE-
1-1_1.pdf)